

# MAIRIE DE SAINT-YORRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 22/03/24  
Date d'affichage 22/03/24  
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 19 / Votants : 20

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 5 avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph	M. LABONNE Gérard	Mme GUERRY Laure
M. NOCART Eddy	Mme MOUBAMBA Stéphanie	M. CORRE Patrice
Mme GRIMARD Eliane	M. DESFEMMES Didier	Mme METENIER Patricia
Mme BRUYERE Mireille	Mme COULON Sylvie	M. MARCAUD Hugues
Mme VERNIS Cécile	Mme FERNANDEZ Maryline	Mme LAFARGE Audrey
M. CONIL Gaël	M. LEBON Thierry	M. DE SOUZA Bertrand
M. DEBOST Anthony		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia

Absents :

M. RENÉ David                      M. DIFALLAH Azdine                      M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.  
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 19 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme BRUYERE Mireille est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ***3- Travaux du SDE 03 Avenue de Vichy : dissimulation des réseaux (tranche 4) et déplacement de candélabres***

*Rapporteur / Eddy NOCART*

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** l'estimation financière concernant des travaux relatifs à la dissimulation des réseaux Avenue de Vichy à Saint-Yorre (tranche 4),

**Considérant** l'estimation financière concernant des travaux relatifs au déplacement de 14 candélabres lié à l'aménagement de la RD 906<sup>e</sup>,

**Considérant** que ces travaux portés par le SDE 03 appelle des contributions communales imputées sur le budget de fonctionnement, décomposées comme suit :

DESCRIPTIF DES TRAVAUX	MONTANT	FINANCEMENT DU SDE 03	CONTRIBUTION COMMUNALE	ETALEMENT DE LA CONTRIBUTION
1/ Dissimulation des réseaux Avenue de Vichy (tranche 4)	204 330 €	143 031 €	61 299 €	Pas d'étalement : 61 299 € sur la cotisation de l'année prochaine  <b>OU</b> Etalement sur - 5 ANS (soit 13 621 €/an) - 10 ANS (soit 7 472 €/an) - 15 ANS (soit 5 462 €/an)
2/ Déplacement de 14 candélabres lié à l'aménagement de la RD 906 <sup>e</sup>	29 610 €	14 805 €	14 805 €	Pas d'étalement : 14 805 € sur la cotisation de l'année prochaine  <b>OU</b> Etalement sur - 5 ANS (soit 3 290 €/an) - 10 ANS (soit 1 805 €/an) - 15 ANS (soit 1 319 €/an)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la réalisation de **l'opération 1/** par le SDE 03 ;
- **NE RETIENT PAS** d'étalement de la contribution communale pour cette opération, se traduisant par un paiement de 61 299 € sur la cotisation de l'année prochaine ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le plan de financement de cette opération et tout document relatif à ce dossier ;
  
- **APPROUVE** la réalisation de **l'opération 2/** par le SDE 03 ;
- **NE RETIENT PAS** d'étalement de la contribution communale pour cette opération, se traduisant par un paiement de 14 805 € sur la cotisation de l'année prochaine ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le plan de financement de cette opération et tout document relatif à ce dossier.

**Vote POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 10 avril 2024,

Le Maire

Joseph RUCHNA



La Secrétaire de séance,

Mireille BRUYERE

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com